

Une réunion ordinaire du conseil de Shawville a été convoquée par le maire Bill McCleary, à l'hôtel de ville à 19 h 30, le 9 septembre 2025, en présence des conseillers Richard Armitage, Julien Gagnon, Bill Hobbs, Brent Leach, Katie Sharpe et Denzil Yach ainsi que Crystal Webb, directrice générale.

2. Adoption de l'ordre du jour

128-25 Proposé par Julien Gagnon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté avec deux ajouts : 13.A Embaucher un employé pour l'aréna et 13.B) Foire de Shawville. Adopté à l'unanimité.

1. Appel à l'ordre

- Ouverture de la séance par le Président.

2. Adoption de l'ordre du jour

- Examen et approbation de l'ordre du jour de la réunion.

3. Adoption du procès-verbal - 12 août 2025

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du conseil.

4. Période de questions des visiteurs

- Possibilité pour le public de s'adresser au Conseil pour lui poser des questions ou lui faire part de ses préoccupations.

5. Comptes présentés pour approbation

- Examen et approbation des comptes financiers et des paiements municipaux.

6. Modifier la résolution numéro 95-25

- Blake McGee, étudiant d'été remplaçant pour Rowyn Larocque

7. Facture reçue de Brébeuf

- Pour l'approbation du paiement à Brébeuf pour les travaux effectués à la Station Spring :

8. Achat d'un générateur - Château d'eau

- Proposition et approbation pour l'achat d'un générateur pour l'alimentation de secours du château d'eau.

9. Acceptation des contrats d'hiver

- Examen et approbation des contrats pour la saison d'hiver 2025-2026 :

A. Soufflage de neige - (contrat de 3 ans)

B. Transport de neige

C. Fourniture de mazout de chauffage - (contrat de 3 ans)

D. Fourniture de diesel - (contrat de 3 ans)

E. Approvisionnement, mélange, empilage et transport

F. Approvisionnement en sel de voirie

G. Bulldozer pour les opérations de déversement de neige

10. Adoption du projet de règlement 467 - Création d'un comité
- Discussion et adoption formelle du règlement 467 visant à établir un nouveau comité municipal.
11. Vente de terrains - 11 septembre 2025
- Autorisation au directeur général de placer des offres au nom de la municipalité
12. Proposition du Comité CSI et du Conseil des maires du MR C
- Résolution - Intention de participer à la régionalisation des services d'incendie et création d'un comité d'analyse et/ou de transition
13. Achetez des bacs à compost
- Paiement pour bacs à compost et contenants de cuisine organiques - Subvention Recyc - Québec
- 13.A) Embaucher un employé de l'aréna
13.B) Foire de Shawville
14. Correspondance
- Examen des lettres, avis ou communications reçus lors de la dernière réunion.
15. Rapports des comités
- Mises à jour des comités municipaux et discussion des initiatives en cours.
16. Ajournement
- Clôture formelle de la réunion.

129-25 Proposé par Brent Leach, il a été décidé d'adopter le procès-verbal de la réunion du 12 août · Adopté à l'unanimité.

Période de questions des visiteurs

Linda Davis assiste à la réunion pour discuter de l'aréna. Les ingénieurs ayant préparé l'étude seront-ils présents à la réunion publique ? Accès aux documents.

Comptes présentés pour approbation

2267080291 / Daniel Belair	820,00
Brad Peck	172,45
Boileau, Robert	106,74
Ciment Campbell's Bay	3 018,98
Campbell's Polaris	550,91
Connelly et Koshy	19 743,51
Gestion des déchets broyés	10 406,56
Service d'arbres personnalisé	2 328,25
Desjardins-Assurances	6 792,92
Deveau	774,65

Dian Industrial Corp	2 762,85
Réparation mobile Erwin	896,75
Fillogreen	23 027,89
Forterra	2 800,40
FQM	776,13
Impression graphique	257,54
Groupe CCL	442,65
Hayes Manufacturing	265,89
WA Hodgins	1 400,92
Équipement Huckabones	258,11
Hydro-Québec	4 695,80
Konica Minolta	277,09
Lamarche et McGuinty Inc.	201,59
Sécurité incendie et profane	960,50
Hydraulique des feuilles	182,77
MasterCard	6 850,81
M. C. Pontiac	92 731,52
Municipalité de Clarendon	15 755,92
Service de camions et de remorques O'Malley	482,90
Petro Pontiac	1 786,22
Petite caisse	81,20
Plomberie Environord Inc.	2 506,47
Société agricole du Pontiac	21 527,50
Imprimerie Pontiac	75,52
REM	1 812,36
Mécanicien mobile Racine	218,45
Receveur général du Canada	8 358,21
Revenu Québec	21 485,85
Soudage SG Rutledge et Fils	179,36
Services Signal	726,07
Sheppard, Lori	651,28
SSQ Groupe financier	4 207,41
Propane Supérieur	134,52
Télébec	436,56
Télématique	1 958,02
Telus	167,39
Wesley Tubman	180,00
Vallée du Pontiac Électrique	1 449,18
Total	267 684,57 \$

Certificat de disponibilité des fonds

Je, soussigné, directeur général de la municipalité de Shawville, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses engagées dans les comptes énumérés ci-dessus.

Signé à Shawville, Québec ce 9e jour de septembre 2025

Crystal Webb (directrice générale)

130-25 Il est proposé par Richard Armitage que le Conseil de la Municipalité de Shawville autorise le paiement des comptes du mois de septembre pour un montant total de 267 684,57 \$. Adopté à l'unanimité.

131-25 Il a été proposé par Brent Leach que le conseil municipal de Shawville autorise la modification de la résolution no 95-25 - Remplacement de l'étudiant d'été afin de tenir compte du remplacement de Blake McGee par Rowyn Larocque comme étudiant d'été désigné. Adoptée à l'unanimité .

CONSIDÉRANT QUE l'installation du système de pompe de surpression à la station Spring a été complétée par Brébeuf conformément aux spécifications du projet et à la portée des travaux.

CONSIDÉRANT QUE les tests de performance du système confirment que l'installation répond aux attentes de conception et d'exploitation, notamment en atteignant les débits prévus dans des conditions contrôlées et en répondant aux besoins d'approvisionnement en eau de la ville.

CONSIDÉRANT QU'aucune déficience n'a été identifiée qui justifierait la retenue du paiement et que les tests opérationnels valident la fonctionnalité du système et sa conformité à la conception approuvée.

CONSIDÉRANT QUE le montant total facturé pour les travaux terminés est de 74 186,05 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit et autorisé dans la résolution n° 155-24.

132-25 **Par conséquent,** Richard Armitage propose que le Conseil de la municipalité de Shawville approuve, par la présente, le versement du paiement intégral à Brébeuf, soit la somme de 74 186,05 \$, taxes en sus, pour les travaux terminés et acceptés au système de surpression de Spring Station. Adopté à l'unanimité.

Le conseiller Bill Hobbs assiste à la réunion à 20h05

Acceptation des contrats d'hiver

- **Examen et approbation des contrats pour la saison d'hiver 2025-2026 :**

- A. Poudrerie
- B. Transport de neige

- C. Approvisionnement en mazout de chauffage
- D. Approvisionnement en diesel
- E. Assortiment de matériaux d'empilage et de transport
- F. Approvisionnement en sel
- G. Bulldozer pour les opérations de déversement de neige

A) Neige soufflée

Contrat de 3 ans pour Smiley Brothers

2025-2026 375,00 \$ l'heure
 2026-2027 375,00 \$ l'heure
 2027-2028 375,00 \$ l'heure

133 -25

Proposé par Julien Gagnon, que la Municipalité de Shawville autorise à accepter une soumission de trois ans de Smiley Bros Agri-Services Inc. pour le déneigement avec les conditions suivantes.

Montant versé pour 2025-2026 : 375,00 \$ l'heure, taxes en sus

Montant versé pour 2026-2027 : 375,00 \$ l'heure, taxes en sus

Montant versé pour 2027-2028 : 375,00 \$ l'heure, taxes en sus

- La Municipalité se réserve le droit d'utiliser son propre équipement pour charger la neige et/ou l'enlever de la rue.
- Le tarif horaire sera appliqué aux frais de veille de 10 heures pour les mois de décembre, janvier et février.
- L'appel d'offres retenu devra accorder la priorité au déneigement de la municipalité de Shawville ; le personnel des Travaux publics en avisera le plus tôt possible. Adopté à l'unanimité.

B) Contrats de transport de neige saison 2025-2026

Entrepreneur	Description de l'équipement	Taux horaire
Ralph M Lang Custom Inc.	Camion 2 - Western Star 2020 + remorque 2 essieux 30 cylindres	125,00 \$/h
Jason Cartier	Tracteur 2016/Remorque Mack Midland 30 cylindres 2025	135,00 \$/h
Todd Brownlee	Freightliner Classic 2003 / 2006	135,00 \$/h
Mickey McGuire	Camion 2 - Remorque à 2 essieux Midland 2020	140,00 \$/h
	Camion 1 - Peterbilt Tri-Axle 2022	125,00 \$/h
	Camion 3 - Peterbilt Tri-Axle 2021	125,00 \$/h
	Camion 4 -2006 Sterling Tri-Axle	125,00 \$/h
Ralph M. Lang Custom Inc.	Camion 1 - Mack 2015	100,00 \$/h

Entrepreneur	Description de l'équipement	Taux horaire
Location Kelly Brothers	d'équipement Camion 1 - Peterbilt 567 Tri-Axle 2019	135,00 \$/h
	Camion 2 - Peterbilt 330 2003	110,00 \$/h
Les Entreprises Stanton	Brian Livre sterling de 2004	135,00 \$/h

134-25 Il est proposé par Bill Hobbs que le conseil municipal de Shawville loue les camions susmentionnés pour le déneigement des rues municipales durant l'hiver 2025-2026, aux taux horaires indiqués ci-dessus, taxes applicables comprises. Adopté à l'unanimité.

C. Approvisionnement en mazout de chauffage

MacEwen Petroleum

202 5-2026 -0,0235 \$
202 6-2027 -0,0235 \$
202 7-2028 -0,0235 \$

Petro Pontiac

202 5-2026 0,02 \$
202 6-2027 0,02 \$
202 7-2028 0,02 \$

- 135-25 Proposé par Julien Gagnon, que le Conseil de la Municipalité de Shawville accorde l'appel d'offres pour le mazout de chauffage à MacEwen Petroleum pour les trois prochaines saisons :
- 2025-2026 un prix majoré de -0,0235 cents par litre
2026-2027 un prix majoré de -0,0235 cents par litre
2027-2028 : majoration de prix de -0,0235 \$ par litre.
Adopté à l'unanimité.

D. Approvisionnement en diesel

MacEwen Petroleum

2025-2026 -0,0235 \$
2026-2027 -0,0235 \$
2027-2028 -0,0235 \$

Petro Pontiac

2025-2026 0,02 \$
2026-2027 0,02 \$
2027-2028 0,02 \$

- 136-25 Proposé par Brent Leach, que le Conseil de la municipalité de Shawville attribue l'appel d'offres pour le diesel clair à MacEwen Petroleum pour les trois prochaines saisons :
- 2025-2026 un prix majoré de -0,0235 cents par litre
2026-2027 un prix majoré de -0,0235 cents par litre
2027-2028 un prix majoré de -0,0235 cents par litre.
Adopté à l'unanimité.

E. Approvisionnement, mélange, empilage et transport

Les offres suivantes ont été reçues pour l'empilage et le transport de matériaux mixtes :

- Les Entreprises Brian Stanton Ltée -12,50 \$
- Sable & Gravier -15,20 \$

Deux autres entrepreneurs ont soumis des offres mais ont été disqualifiés pour ne pas avoir fourni les échantillons de sable requis :

- Mickey McGuire -18,00 \$
- Ciment Campbell's Bay -14,00 \$

Seules les offres qualifiées qui répondaient à toutes les exigences de soumission, y compris la fourniture d'échantillons, ont été prises en compte pour l'évaluation.

Les Entreprises Brian Stanton Ltée 12,50 \$
Sable et Gravier 15,20 \$

- 137-25 Il est proposé par Denzil Yach que le Conseil de la Municipalité de Shawville octroie le contrat de fourniture, de mélange, d'empilage et de transport de sable aux Entreprises Brian Staton Ltée au prix de 12,50 \$ la tonne métrique, taxes en sus, et livraison au garage municipal pour la saison hivernale 2025-2026. Adopté à l'unanimité.

F. Approvisionnement en sel

Sel de Warwick - 128,98 \$ la tonne
Ralph Lang - 125,00 \$ la tonne
Mines Seleine - 139,24 \$ la tonne
Compass Minerals - 122,88 \$ la tonne

- 138-25 Il a été proposé par Bill Hobbs que le Conseil municipal de Shawville attribue le contrat de fourniture de sel à Compass Minerals au prix de 122,88 \$ la tonne, taxes en sus, livraison au garage municipal pour l'hiver 2025-2026. Adopté à l'unanimité.

G. Bulldozer pour la saison de déneigement 2025-2026

Les Entreprises Brian Stanton Ltée 125,00 \$ de l'heure
Mickey McGuire Construction Ltd. 155,00 \$ l'heure

- 139-25 Il a été proposé par Denzil Yach que le conseil de la municipalité de Shawville autorise l'acceptation de l'offre pour l'achat d'un bulldozer par Les Entreprises Brian Staton Ltée. Le prix horaire est de 125,00 \$, taxes en sus, pour la saison 2025-2026. Adopté à l'unanimité.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SHAWVILLE
PROJET DE COPIE
RÈGLEMENT NUMÉRO 467
CONCERNANT LA CRÉATION DE COMITÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Shawville peut, en vertu de l'article 82 du Code municipal du Québec, nommer des comités composés d'autant de membres qu'il le juge approprié.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire procéder à la constitution et à la mise en place de divers comités municipaux.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite abroger la résolution numéro

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Julien Gagnon, fait intervenir un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 mars 2025 et le projet a été présenté et soumis.

CONSIDÉRANT qu'il a été ordonné et décrété par le conseil et que ledit conseil ordonne et décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 - Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les rôles et responsabilités des différents organismes municipaux. Il vise également à établir les règles et procédures régissant la conduite des affaires.

Les comités et leurs membres sont nommés par le Conseil. Leur rôle est de suivre les questions relevant de leurs domaines d'activité respectifs. Ils formulent des recommandations au Conseil concernant les orientations et les politiques dans leurs domaines de compétence. Ils peuvent également formuler des recommandations au Conseil sur des questions spécifiques. Leur champ d'action reste stratégique, tandis que la mise en œuvre de ces recommandations relève de la responsabilité du Conseil.

ARTICLE 3 - Comités

Les comités suivants sont par les présentes créés ou reconduits :

- Gestion
- Finance
- Environnement, Travaux publics et Infrastructures.

ARTICLE 4 - Nomination et durée du mandat

Les membres des comités sont nommés par résolution du Conseil.

Sauf indication contraire, la durée du mandat des membres siégeant aux différents comités est indéterminée, ou jusqu'à modification.

Un membre qui démissionne en cours de mandat peut être remplacé par résolution du Conseil.

ARTICLE 5 - Présidence

Chaque comité est présidé par un membre élu du Conseil, nommé par résolution du Conseil. Outre le fait de veiller à l'exécution du mandat et du plan de travail du comité, le président supervise la préparation des réunions et agit à titre de porte-parole du comité.

Le président dirige les délibérations du comité. En son absence, les membres présents à la réunion choisissent un président parmi eux.

Le Président est habilité à :

- Présider et diriger les travaux du comité.
- Assurer la préparation et la continuité des travaux en collaboration avec le Conseil et les services administratifs concernés.
- Travailler pour faciliter la cohésion et la coopération.
- Arbitrer dans un contexte de ressources limitées.
- Veiller à ce que les travaux soient réalisés dans le respect de l'esprit du plan stratégique et qu'ils contribuent à l'atteinte des résultats visés.
- Représenter le comité devant le Conseil, en présentant les recommandations du comité et en rendant compte de ses travaux.
- Décider de toutes les questions relatives à la conduite des membres du comité.
- Déterminez si un membre discute du sujet ou s'il est hors sujet.
- Désigner les membres qui ont le droit de parler.
- Appliquer les règles de procédure.

ARTICLE 6 - Secrétaire

Le secrétaire des comités est un membre du personnel municipal nommé par résolution. Il exerce les fonctions suivantes au nom des comités :

- Préparez l'ordre du jour de chaque réunion.
- Coordonner l'envoi des avis de réunion.
- Assister à toutes les réunions du comité.
- Assister le Président dans la préparation des réunions.
- Coordonner avec les employés municipaux pour assurer le bon fonctionnement du comité.
- Rédiger les procès-verbaux de toutes les réunions du comité, en consignant les décisions prises par les membres.

- En collaboration avec les services concernés, assurer le suivi administratif des recommandations.

ARTICLE 7- Personnes ressources

Les personnes ressources requises pour assister les comités dans la réalisation de leur mandat sont des employés de la Municipalité, des comptables externes ou d'autres professionnels.

Les personnes ressources n'ont pas le droit de vote.

ARTICLE 8 - Membres du Conseil

Un membre du Conseil qui n'est pas membre d'un comité peut assister aux réunions publiques et privées de ces comités. Il peut intervenir sur une question particulière, mais n'a pas le droit de vote.

ARTICLE 9- Rémunération

Les membres du comité ne reçoivent aucune rémunération, à moins que le Conseil n'en décide autrement pour un membre du comité, conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* .

ARTICLE 10- Réunions

Sauf indication contraire, les membres du comité doivent convenir d'un lieu de réunion régulier et déterminer le moment de la journée le plus propice à la tenue des réunions. À la fin de l'année en cours, le président, en collaboration avec la direction générale, planifie le calendrier des réunions pour l'année à venir.

L'avis de convocation, accompagné de l'ordre du jour, doit être reçu par chaque membre au moins une semaine avant la date prévue de la réunion.

Les réunions du comité se tiennent à huis clos. Toutefois, le président peut décider de tenir une réunion publique.

Des présentations peuvent être faites au comité lors d'une réunion, à condition que le demandeur ait avisé le secrétaire du comité avant le dépôt de l'ordre du jour et que la demande ait été acceptée par le président. De plus, un comité peut demander au Conseil l'autorisation de tenir des forums publics si les membres le jugent utile à la poursuite de leurs travaux. Dans ce cas, il appartient au Conseil de définir les modalités de ces forums publics, en tenant compte des pratiques municipales de consultation publique.

Les membres doivent faire preuve de considération, de respect et de courtoisie envers toutes les personnes impliquées dans le comité.

Une réunion peut être annulée à la demande d'un président, auquel cas un avis écrit à cet effet doit être envoyé à chaque membre au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion.

ARTICLE 11- Réunion spéciale

Le président peut convoquer une réunion extraordinaire de son comité chaque fois qu'il le juge opportun, par avis verbal ou écrit adressé au secrétaire du comité. Ce dernier prépare un avis de convocation précisant les points à traiter et l'envoie à chaque membre du comité au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour le début de la réunion.

ARTICLE 12 - Quorum

Le quorum est constitué par la majorité simple (50% plus un) des postes occupés, dont au moins un membre présent est membre du comité.

ARTICLE 13 - Vote

Toutes les recommandations du comité sont adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés. Le vote du président n'est pas déterminant.

En cas d'égalité des voix, la recommandation est rejetée et transmise ensuite au Conseil.

ARTICLE 14- Éthique et bonne conduite

Un membre votant d'un comité qui est un élu municipal est régi et doit se conformer au règlement numéro 453 - *Code d'éthique et de déontologie des élus* ou à tout règlement ultérieur qui pourrait le remplacer.

ARTICLE 15- Statut des rapports et procès-verbaux

Les études, recommandations et avis des comités sont soumis au Conseil sous forme de rapports écrits. Les procès-verbaux des réunions des comités peuvent être utilisés comme tels.

ARTICLE 16- Procès-verbal

Le procès-verbal ne constitue pas un compte rendu exhaustif des délibérations. Il comprend :

- Un résumé des discussions.

- Les raisons de chaque recommandation.
- Les recommandations du comité.
- Toutes les préoccupations que les membres pourraient avoir au sujet des recommandations.
- Suivi attendu sur chaque point discuté.

Le procès-verbal de chaque réunion doit être transmis aux membres du comité pour approbation.

Le procès-verbal de chaque réunion publique doit ensuite être soumis au Comité de gestion, au plus tard lors de la deuxième réunion du Conseil suivant celle du Comité.

SECTION 1 - COMITÉ DE DIRECTION

ARTICLE 17 - Constitution

Il est par les présentes nommé et établi, pour administrer les comités inclus dans le présent règlement et pour émettre des recommandations sur toute autre question, un comité municipal qui sera officiellement connu sous le nom de « Comité de gestion ».

ARTICLE 18 - Mandat

Ce comité examine toutes les questions nécessitant une décision du Conseil, y compris, mais sans s'y limiter :

- Politiques à adopter.
- Travaux en comité.
- Ressources humaines.
- Etc.

Le Comité de Direction s'engage également à :

- Assurer le suivi des orientations stratégiques fixées par le Conseil.
- Agir comme intermédiaire entre les différents comités et le Conseil.

Tout document de travail, recommandation ou rapport adopté par un comité au cours de ses réunions ne peut être divulgué par les membres du comité avant d'avoir été reçu par le Conseil ou d'avoir fait l'objet d'une action publique de la part de celui-ci.

ARTICLE 19 - Composition

Le Comité de gestion est composé des membres suivants nommés par résolution du Conseil.

- Tous les membres du Conseil.

- Le maire
- Le directeur général (sans droit de vote)
- Le directeur général adjoint (sans droit de vote).
- Toute personne ressource externe pertinente à l'avancement du mandat (sans droit de vote).

ARTICLE 20- Fréquence des réunions

Le Comité de gestion tient des réunions mensuelles pour mener à bien son mandat, à moins que des circonstances ne justifient le report ou l'annulation d'une réunion.

SECTION 2 - COMITÉ DES FINANCES

ARTICLE 21 - Constitution

Il est par la présente nommé et établi, pour administrer les finances de la municipalité de Shawville, un comité officiellement connu sous le nom de « Comité des finances ».

ARTICLE 22 - Mandat

Ce comité fera des recommandations au Conseil sur toutes les questions relatives aux finances municipales, à la fiscalité, aux budgets annuels, au programme d'investissement en capital et aux prévisions financières.

La Commission des finances s'engage à :

- Étudier le budget préparé par la direction générale avant sa présentation au Conseil.
- Suivre le budget tout au long de l'année.
- Veiller à ce que la municipalité obtienne toutes les sommes auxquelles elle a droit, quelle qu'en soit la source.
- Assurez-vous que des contrôles internes adéquats sont en place.
- Assurer une bonne gestion de la dette à long terme.
- Réfléchir aux actions et/ou à la stratégie financière dans une perspective à moyen et long terme.
- Superviser la mise en œuvre du plan triennal d'investissement pour les aspects liés aux infrastructures, en collaboration avec le Comité de l'environnement, des infrastructures et des travaux publics.
- Il rend compte des réunions du Comité des Finances au Comité de Direction sous forme de procès-verbal et soumet ses recommandations au Conseil.

ARTICLE 23- Composition

Le Comité des finances est composé des membres suivants nommés par résolution du Conseil.

- Deux (2) membres du Conseil.
- Le maire
- Le Directeur général (sans droit de vote) ;
- Le directeur général adjoint (sans droit de vote).
- Toute personne ressource externe pertinente à l'avancement du mandat (sans droit de vote).

ARTICLE 24 - Fréquence des réunions

La fréquence des réunions du Comité dépend des travaux à effectuer aux termes du mandat, mais doit se tenir au moins quatre (4) fois par an et normalement pas plus de dix (10) fois.

SECTION 3 - COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

ARTICLE 25 - Constitution

Il est par les présentes nommé et constitué, pour assister l'administration dans la gestion de l'environnement, des travaux publics et des infrastructures, un comité municipal qui sera officiellement connu sous le nom de « Comité de l'environnement, des travaux publics et des infrastructures ».

ARTICLE 26 - Mandat

Le comité est mandaté par le Conseil pour fournir des conseils et des recommandations sur les infrastructures et l'entretien des routes, ainsi que sur divers projets des ministères des Travaux publics, de l'Environnement et des Infrastructures.

La Commission de l'environnement, des travaux publics et des infrastructures s'engage à :

- Proposer un plan annuel d'entretien et d'amélioration des infrastructures municipales.
- Superviser la mise en œuvre du plan d'investissement triennal pour les aspects liés aux infrastructures, en collaboration avec le Comité des finances.
- Préparer, en collaboration avec l'administration, les réunions publiques d'information concernant les études de faisabilité et de conception de tous les grands

projets d'infrastructures, d'environnement et de travaux publics.

- Informer le Conseil de toutes les demandes de modification ou d'adoption de règlements relatifs à l'environnement, aux travaux publics et aux infrastructures.
- Faire des recommandations au Conseil concernant la gestion des déchets et de l'eau.
- Il rend compte des réunions du Comité de l'environnement, des travaux publics et des infrastructures au Comité de gestion sous forme de procès-verbaux et soumet ses recommandations au Conseil.

ARTICLE 27 - Composition

Le Comité de l'environnement, des travaux publics et des infrastructures est composé des membres suivants nommés par résolution du Conseil.

- Deux (2) membres du Conseil.
- Le maire
- Le Directeur général (sans droit de vote) ;
- Le contremaître des travaux publics (sans droit de vote).
- Toute personne ressource externe pertinente à l'avancement du mandat (sans droit de vote).

ARTICLE 28 - Fréquence des réunions

La fréquence des réunions du Comité dépend des travaux à effectuer aux termes du mandat, mais doit se tenir au moins quatre (4) fois par an et normalement pas plus de dix (10) fois.

140-25

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Katie Sharpe et résolu que le projet de règlement numéro 467 concernant la création de comités municipaux entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement numéro 467 a été adopté tel que lu lors d'une réunion ordinaire du Conseil tenue le 9 septembre 2025 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Bill McCleary et Crystal Webb
Maire Directeur Général

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shawville peut soumissionner et acquérir des propriétés mises en vente

pour taxes municipales impayées, conformément à l'article 1038 du Code municipal.

CONSIDÉRANT QUE certaines propriétés seront vendues pour non-paiement de taxes, conformément à la résolution 75-25.

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil estime approprié d'autoriser le maire à soumissionner et à acquérir certaines propriétés vendues pour non-paiement de taxes.

141-25 **PAR CONSÉQUENT**, Richard Armitage propose que, conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise le maire, au nom de la municipalité de Shawville, à soumettre des offres pour les propriétés en vente pour impôts fonciers, jusqu'à concurrence de vingt mille dollars (20 000 \$) par propriété, avec l'approbation préalable du Conseil pour le numéro de rôle 0551-14-4695. Adopté à l'unanimité.

ALORS QUE

- La Municipalité est responsable d'assurer la protection contre les incendies conformément à la Loi sur la sécurité incendie du Québec et au Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Pontiac (SCRI).
- Le Conseil a reçu une présentation datée du 18 août 2025 concernant les options de régionalisation des services d'incendie dans les municipalités participantes de la MRC de Pontiac.
- Le Conseil souhaite améliorer la qualité du service, assurer un partage équitable des coûts et évaluer les modèles de gouvernance (p. ex., par l'intermédiaire de la MRC, d'une régie intermunicipal ou d'autres ententes intermunicipales).
- Une analyse structurée et limitée dans le temps, menée par un comité d'intervenants municipaux, est nécessaire avant de prendre une décision finale.

142-25 **PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Bill Hobbs que le conseil de la municipalité de Shawville accepte ce qui suit :

1. **Déclaration d'intention.** Le Conseil exprime par la présente son intention de procéder à une certaine forme de régionalisation des services d'incendie, sous réserve des conditions énoncées dans la présente résolution et de l'approbation finale d'une entente intermunicipalisée complète.

2. **Création d'un comité de transition et d'analyse (le « Comité »)**. Le Conseil accepte la création d'un comité composé de représentants des municipalités participantes, chargé d'analyser et de proposer la forme et le format recommandés pour la régionalisation.
3. **Nominations municipales**. La municipalité nomme les membres suivants au Comité :
 - o Directeur général
 - o chef des pompiers
4. **Mandat du Comité**. Le Comité doit :
 - o Élaborer un plan de communication stratégique à partager avec les municipalités partenaires, leurs pompiers et les résidents, définissant les messages clés, les canaux et un calendrier, afin de garantir une transparence maximale avant toute prise de décision officielle.
 - o Rédiger une entente intermunicipal complète (forme et format à déterminer), incluant la gouvernance, -la formule de partage des coûts, les niveaux/normes de service, la gestion des appareils et des actifs, les ressources humaines/rôles, la répartition/communications, la formation et l'harmonisation des SOP, le calendrier de mise en œuvre et les impacts budgétaires.
 - o Mener des consultations avec les pompiers et le public, le cas échéant ; et
 - o Produire un plan de transition et de mise en œuvre avec des échéanciers et des jalons.
5. **Caractère non contraignant**. -Aucune décision ne sera définitive tant qu'une entente complète n'aura pas été rédigée par le Comité et adoptée par résolution de chaque municipalité participante. Cette résolution n'autorise aucun transfert d'actifs, changement de personnel ni dépenses d'investissement ou de fonctionnement au-delà des budgets habituels sans l'approbation préalable du Conseil.
6. **Condition de participation**. Seules les municipalités qui adoptent cette résolution d'intention participeront aux négociations et -à la prise de décision concernant les coûts et le partage des coûts de la régionalisation. Les municipalités qui n'adoptent pas cette résolution ne participeront pas à ces négociations et à cette prise de décision.
7. **Autorisations**. Le maire et le directeur général sont autorisés à signer une lettre d'intention, à partager les données opérationnelles et financières nécessaires et à accomplir tout acte requis pour mener à bien l'analyse envisagée par la présente résolution.

Transmission. Le directeur général transmettra une copie certifiée conforme de la présente résolution à la MRC de Pontiac et aux autres municipalités

participantes. Le conseiller Julien Gagnon s'abstient de voter. Adoptée à l'unanimité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shawville a fait l'acquisition de 830 bacs à compost et de 830 contenants de cuisine pour matières organiques au montant de 66 064,23 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT QU'UNE partie de cet achat, totalisant 28 193 \$, est couverte par un financement accordé par Recyc -Québec.

CONSIDÉRANT QUE la facture relative à l'achat susmentionné doit être payée au plus tard à la fin du mois de septembre.

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 52-25 a déjà traité en partie de cette question.

143-25 **PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Richard Armitage

QUE la Municipalité de Shawville procède au paiement de la facture des bacs à compost et des supports de cuisine organiques.

QUE cette dépense soit affectée au compte numéro 22-10000-726.

QUE l'administration soit autorisée à s'assurer que le paiement de 66 064,23 \$ soit complété avant la fin de septembre 2025; Adopté à l'unanimité.

Le conseiller Julien Gagnon passe à huis clos à 20h30

Le conseiller Julien Gagnon sort de la caméra à 20h50

144-25 Il a été proposé par Richard Armitage que le Conseil de la Municipalité de Shawville autorise l'embauche d'Andrew Lang pour une période probatoire de trois mois à titre de préposé à l'aréna à temps partiel, 24 heures par semaine jusqu'à la fin avril. Son salaire horaire sera inférieur de 2 % à celui de l'employé à temps partiel actuel. Adopté à l'unanimité.

Discussion : Foire de Shawville

1. Délivrance d'un permis
 - o Discussion sur la délivrance d'un permis pour la Foire de Shawville.
2. Sécurité publique
 - o Coordination avec la police locale, les services d'incendie et les intervenants

d'urgence pour garantir que les mesures de sécurité publique sont en place.

3. Vandalisme

- o Stratégies préventives

4. Réunions de coordination avant le salon

- o Proposer la mise en place d'une série de réunions avec le conseil d'administration du PAS Fair pour assurer le bon déroulement des opérations et la communication.

5. Parking

- o Examinez les plans de stationnement actuels pour déterminer s'ils répondent adéquatement à la fréquentation prévue.
- o Explorez les options pour des zones de stationnement temporaires supplémentaires.
- o Discutez de la signalisation, de l'accessibilité et des améliorations de la circulation pour minimiser la congestion.

Correspondance

- Lettre de la SDMHA et du SFSC - Demande de parrainage
Une lettre a été reçue de la Shawville District Minor Hockey Association (SDMHA) et du Shawville Figure Skating Club (SFSC) demandant un parrainage pour une enseigne.

145-25 Il a été proposé par Richard Armitage que le Conseil municipal de Shawville autorise une commandite de 300 \$ pour une enseigne du SFSC/SDMHA. Adopté à l'unanimité.

- Une lettre de remerciement a été reçue de la Société d'agriculture du Pontiac pour le soutien continu de la municipalité à la foire de Shawville.
- Une lettre a été reçue du Centre d'accueil de Pontiac concernant l'état du trottoir de la rue Marion.
- Une lettre a été reçue des Archives de Pontiac demandant de l'aide pour l'acquisition d'un fauteuil roulant.

Rapports des comités

Katie Sharpe

-Discussion : Achat de l'OWL pour les enregistrements des réunions du Conseil

CONSIDÉRANT QUE la configuration audio actuelle est limitée, ce qui entraîne souvent une mauvaise qualité sonore et des difficultés à identifier les intervenants.

CONSIDÉRANT QU'un appareil de conférence Meeting Owl fournit une solution tout-en-un avec vidéo et microphones

de haute qualité qui capturent clairement toutes les personnes présentes dans la salle.

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une telle technologie améliorerait la transparence et démontrerait l'engagement du Conseil envers des pratiques modernes et efficaces.

CONSIDÉRANT QUE l'achat représente un investissement ponctuel et rentable qui peut également être utilisé pour des séances de formation, des réunions intermunicipales et des travaux en comité.

146-25

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Katie Sharpe et résolu que le Conseil autorise l'achat d'un appareil de conférence Meeting Owl pour améliorer l'accessibilité, la transparence et l'efficacité des réunions du Conseil.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Conseil enregistre toutes les séances du Conseil et publie les enregistrements vidéo sur le site Web officiel de la Municipalité (ou sur un autre site désigné) dès le premier jour ouvrable suivant la séance, et conserve chaque enregistrement pendant au moins cinq ans, conformément à l'article 149.1 du Code municipal du Québec; et que l'enregistrement public par d'autres personnes pourra être interdit une fois ces exigences satisfaites. Adopté à l'unanimité.

Richard Armitage

Discussion : Réparations du camion - Shawville Ford
Le camion actuellement chez Shawville Ford sera ramené au garage municipal. Aucune autre réparation ne sera effectuée pour le moment. Une décision concernant l'avenir du camion sera prise après discussion.

Deuxième période de questions des visiteurs

Linda Davis, concernant l'étude de faisabilité de l'aréna, liste des comptes fournisseurs, fusion des services d'incendie, enregistrements.

Christine Armitage concernant les nouveaux trottoirs sur Marion n'est pas satisfaite des travaux

147-25 Proposé par Julien Gagon, que la séance soit levée à 21 h 30

Maire

Directeur Général